

La construction du centre d'archives de l'université de technologie de Compiègne

Claire Etienne

Citer ce document / Cite this document :

Etienne Claire. La construction du centre d'archives de l'université de technologie de Compiègne. In: La Gazette des archives, n°231, 2013. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. pp. 293-301;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5072

Document généré le 15/03/2017

La construction du centre d'archives de l'université de technologie de Compiègne

Claire ETIENNE

L'université de technologie de Compiègne (UTC) a été créée par décret le 2 octobre 1972. Il s'agit à l'origine de fonder une université expérimentale en sciences et techniques qui, ni université, ni grande école, formerait des ingénieurs en cinq ans. Les premières branches de spécialisation comprennent au départ le génie biologique, le génie chimique et le génie mécanique, auxquelles s'ajoutent progressivement celles de génie informatique, de génie des systèmes mécaniques et enfin de génie des systèmes urbains. La part importante accordée à l'enseignement des sciences humaines a été une volonté affirmée dès la création de l'UTC : structurée en huit départements et non pas en unités de formation et de recherche comme les autres universités, elle compte un département de « Technologie et sciences de l'homme ». Les départements regroupent les moyens matériels et humains nécessaires à l'enseignement des différentes branches citées précédemment ainsi que les neuf entités de recherches de l'université. L'UTC compte aujourd'hui plus de 4 000 étudiants : ingénieurs, masters, doctorants, mastères spécialisés, licence professionnelle, apprentissage, formation continue. Il existe trois autres universités de technologie créées entre 1987 et 2005 : Belfort-Montbéliard, Troyes et Shanghai.

Le poste d'archiviste de l'UTC a été créé en décembre 2004. Cette création est le résultat des actions conjointes du président, du secrétaire général et, notamment, de la bibliothèque de l'université. Cette dernière a accueilli entre 2001 et 2002 une stagiaire de DESS Archives de l'université de Haute-Alsace qui, outre un travail de récolement et de réalisation de tableaux de gestion, a réfléchi avec la direction des Archives départementales de l'Oise à un projet d'aménagement ou de construction d'un bâtiment d'archives intermédiaires.

Cet article se propose de retracer la genèse du projet, puis de s'intéresser à sa mise en œuvre et au suivi de la construction du centre d'archives de l'université avant d'aborder succinctement les problèmes liés à la gestion technique de ce bâtiment.

La genèse du projet

La prise de conscience par le troisième secrétaire général de l'université des problèmes posés par la gestion des archives a tout naturellement débuté face à la saturation des locaux de stockage, doublée d'une forte insalubrité par endroits et d'un manque de sécurité, le tout rendant difficile l'accès aux informations contenues dans quelques 1 200 ml d'archives disséminées sur les différents sites de l'université. Une grande partie des archives historiques (archives de la présidence, du cabinet, des affaires générales, etc.) est alors stockée dans l'un des garages de l'université, sur deux mezzanines et une salle attenante équipées de rayonnages métalliques plus ou moins résistants. C'est là que sont également gérés, tant bien que mal par l'équipe du service Intérieur, les derniers « versements » des services pédagogiques (admissions, stages, etc.). Les archives sont également soumises à de multiples sources de dégradation : gaz d'échappement des véhicules de service, retombées de la chaudière située à proximité, infiltrations d'eau rendant une partie des archives irrécupérables. Ailleurs, d'autres locaux ne sont pas plus adaptés ou totalement saturés comme les dessous d'escaliers ou les gaines techniques.

Le stage de DESS, suivi d'une vacation, ainsi que la visite du directeur des Archives départementales de l'Oise et sa note de janvier 2002 permettent de jeter les bases de ce projet. La construction d'un centre d'archives a par ailleurs déjà été inscrite en mars 2000 au contrat de plan État-région (CPER) 2000-2006 faisant du conseil régional de Picardie le maître d'ouvrage du projet. En décembre 2004, les réunions au conseil régional ont déjà démarré et un projet de programme a déjà été rédigé par le « programmiste ».

Le suivi du projet de construction de ce bâtiment d'archives est par conséquent la toute première mission confiée à l'archiviste de l'université lors de sa prise de fonction en décembre 2004. Du début du projet jusqu'à son aboutissement, il lui sera nécessaire d'expliquer régulièrement aux nombreux acteurs du projet (la direction du patrimoine immobilier du conseil régional, l'architecte – le maître d'œuvre –, le programmiste, le représentant du rectorat, le directeur des

services techniques de l'UTC, les entreprises réalisant les travaux) quelles sont les spécificités techniques d'un bâtiment d'archives mais aussi le « B-A-BA » du métier d'archiviste.

Bien que, pour des raisons budgétaires, il n'a pas toujours été possible d'influer sur certaines options techniques, le point positif réside dans le fait que l'archiviste a été conviée à quasiment toutes les réunions, et ce à chaque phase du projet : réunions au conseil régional de Picardie à Amiens pour l'élaboration du CCTP en 2005, pour le choix du maître d'œuvre en 2006, pour le suivi des différentes phases du projet entre 2006 et 2007 puis participation aux réunions de chantier lors de la phase de construction en 2008.

Il a fallu demander la modification du programme en expliquant par exemple très concrètement comment s'effectuent le tri et le classement d'un fonds d'archives : « en général plusieurs dossiers ou boîtes d'archives en même temps, et non pas une par une... ». Ce « détail » a permis de justifier pleinement l'utilité d'un monte-charge dédié¹ afin de faire communiquer facilement le magasin de stockage et la salle de tri.

D'autres observations de ce type, tant méthodologiques que purement pratiques, ont dû être formulées : prise en compte de l'importance de la circulation des documents et du personnel, demande d'agrandissement de la salle de tri et de l'espace de réception des documents, demande de création d'un local de stockage pour les fournitures, demande de sanitaires dédiés proches de la salle de tri, demande de création d'un espace pilon (sur la suggestion du directeur des Archives départementales de l'Oise).

Ce travail « pédagogique » s'est naturellement doublé de la formulation d'observations beaucoup plus techniques. Elles se sont appuyées sur l'exploitation des textes officiels ou des normes relatifs à l'aménagement et la construction de bâtiments d'archives dont la plupart sont disponibles en ligne sur le site des Archives de France. Cela a facilité leur transmission aux acteurs du projet, l'essentiel consistant également à formaliser ou re-formuler par écrit certaines informations précises. D'autre part, les échanges constants avec le directeur des Archives départementales de l'Oise ont également été très importants.

¹ Au départ, le projet prévoyait d'acheminer les versements d'archives *via* les magasins, la salle de lecture et l'ascenseur de la bibliothèque universitaire située à côté. Avec le risque de provoquer des nuisances pour les étudiants travaillant en BU et de compliquer inutilement le transport des archives. Le seul lien entre le magasin de stockage du futur centre d'archives et la salle de tri située au rez-de-chaussée aurait été un escalier...

Ce dernier a commenté dans une note adressée à la direction des services techniques de l'UTC le projet de programme de construction initial et a remis à l'archiviste de l'UTC un extrait du programme de construction du bâtiment des Archives départementales de Beauvais alors récemment achevé. Au stade de l'esquisse, l'archiviste de l'UTC et l'architecte retenu pour la maîtrise d'œuvre ont été reçus aux Archives départementales. Cette visite a constitué une étape cruciale pour le projet puisque l'architecte n'avait jamais construit de bâtiment d'archives auparavant. Il a présenté ses plans et a pu visiter un des magasins de stockage. Il a pu ainsi visualiser concrètement le sens d'implantation des rayonnages par rapport au système d'éclairage et aux points de soufflage et de reprise d'air de la climatisation. Il a réalisé l'importance de choisir cette implantation suffisamment tôt puisqu'elle allait conditionner ensuite l'implantation des gaines de climatisation. Il a (enfin... !) été totalement convaincu d'abandonner l'idée de créer une baie vitrée dans la partie supérieure d'une des façades du magasin de stockage censée fournir un «éclairage sommital» naturel... Des baies vitrées verticales et ouvrantes ont toutefois été réalisées, leur surface n'excédant pas le seuil destiné à assurer un certain confort pour le personnel travaillant dans les magasins : soit 5 à 6 % de la surface de la façade.

Le directeur des Archives départementales de l'Oise a par ailleurs mis l'accent sur d'autres points techniques auxquels il fallait prêter une attention particulière. La capacité de résistance au sol prévue initialement avait été surestimée (entre 1 800 kg à 2 000 kg/m²), les normes dans ce domaine ayant été revues à la baisse¹. Cette capacité a été ramenée à 1 500 kg/m² ce qui a permis de réaliser des économies au niveau du gros œuvre.

Il a également souligné l'importance d'être attentifs aux hauteurs sous-plafond par rapport à la hauteur des rayonnages et il a surtout appelé à être très vigilant quant à l'équipement du magasin en rayonnages mobiles.

L'équipement en rayonnages ne faisant pas partie des lots prévus au marché piloté par le conseil régional, l'UTC a dû en assurer la maîtrise d'ouvrage et lancer un marché séparé, ce qui risquait de générer un contentieux entre le fournisseur de rayonnages et l'entreprise de gros œuvre au moment de l'installation des rails destinés à supporter les rayonnages mobiles. Toutes les opérations se sont finalement bien déroulées car le fournisseur de rayonnages a été choisi suffisamment tôt, l'appel d'offre ayant été lancé dès le début des

¹ Instruction DITN/RES/2004/001 du 16 juillet 2004 relative à la surcharge à prendre en compte dans les magasins d'archives.

travaux de construction. Puis il a été convié à une réunion de chantier au cours de laquelle il a présenté la méthode et le schéma de pose des rails en soulignant que l'entreprise de gros œuvre devait travailler le plus soigneusement possible pour réaliser la chape de complément qui viendrait affleurer le sommet des rails. Les travaux ont été réalisés en trois phases après que le bâtiment eut été mis « hors d'eau » : pose et fixation des rails sur la dalle de béton, pose de la chape de complément et, enfin, pose des chariots et montage des rayonnages après la réception du bâtiment.

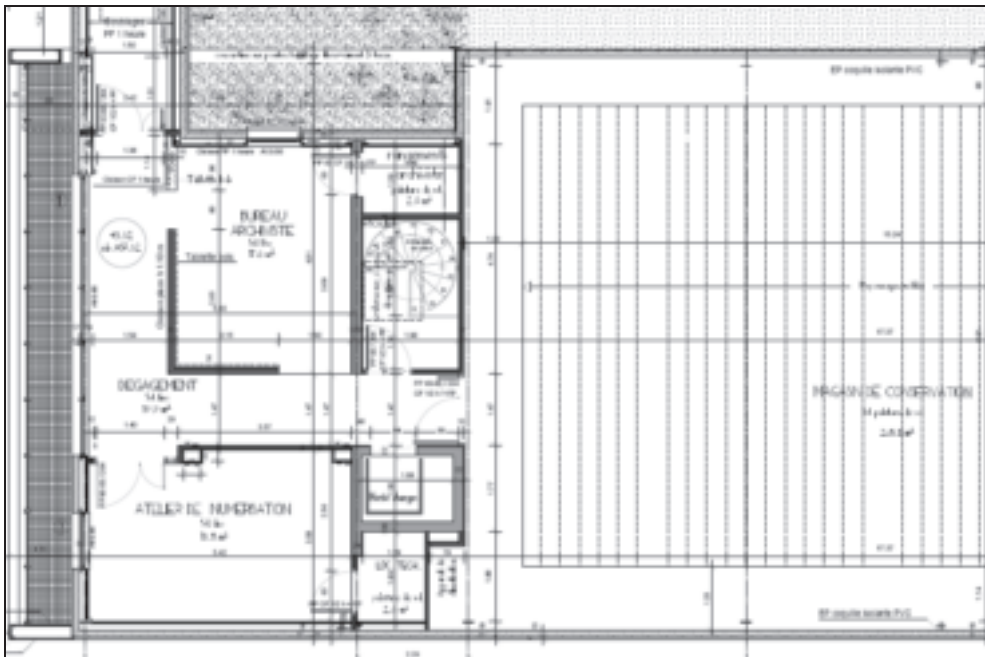
Cette dernière a eu lieu en novembre 2008 et la mise en service du centre d'archives en janvier 2009. À l'aube de ses quarante ans, l'UTC est alors la seule université à disposer d'un bâtiment d'archives entièrement neuf.



Vue extérieure du centre d'archives © Claire Etienne

Description du centre d'archives de l'UTC

Sa superficie est d'environ 350 m². Le rez-de-chaussée est composé d'un espace de réception, d'une salle de tri de 30 m², d'un espace pilon, de sanitaires et d'un local technique (local ménage). Le magasin de stockage, constitué d'une salle unique de 200 m², se situe à l'étage et est relié au rez-de-chaussée grâce à un monte-charge. Il est équipé de 34 épis de rayonnages mobiles (dont trois fixes en accompagnement des mobiles) dont la capacité de stockage est estimée à 1 890 ml. On trouve également à cet étage le bureau de l'archiviste, un « atelier de numérisation » faisant pour l'instant office de salle de tri secondaire ou de salle de lecture, un local de rangement et un local technique (commandes du monte-charge, tableau électrique du système de climatisation). Le centre d'archives est relié à la bibliothèque de recherche de l'université par une passerelle couverte qui permet l'accueil du public sur rendez-vous. Les accès du bâtiment (espace de réception, porte donnant sur la bibliothèque, porte du magasin) sont gérés par le système informatisé de gestion du contrôle d'accès de l'université.



Plan de l'étage du centre d'archives © Vincent Franquet, architecte DPLG



Magasin de stockage du centre d'archives © Claire Etienne



Salle de tri du centre d'archives © Claire Etienne

La gestion technique du bâtiment

La satisfaction de disposer d'un bâtiment fonctionnel permettant de gérer correctement les versements des différentes entités de l'UTC a cependant été partiellement « gâchée » en raison de problèmes techniques survenus après la réception et la mise en service du bâtiment. Qui plus est, ces problèmes ont presque exclusivement affecté le magasin de stockage. La peinture de sol apposée sur une dalle et une chape trop humides n'a pas résisté aux frottements des chariots. Il a fallu la faire décaper manuellement afin d'éviter l'emploi de tout solvant, aussi nocif pour les personnes que pour les documents déjà stockés dans le magasin, avant d'apposer une nouvelle couche de peinture. La chape du magasin s'est très tôt fissurée de part en part dans la largeur du bâtiment. Il a fallu la combler et creuser à proximité une sorte de « joint de dilatation » ce qui, malgré la réalisation d'un espace confiné, a généré de la poussière. Certains chariots de rayonnages mobiles se sont révélés difficiles voire impossibles à déplacer après chargement. Un expert délégué par le fournisseur a rencontré beaucoup de difficultés pour identifier l'origine du problème puis le résoudre car les rayonnages appartenaient à une nouvelle gamme de produit. L'ordre de rangement des versements a dû être modifié temporairement en attendant que tous les épis soient opérationnels. Enfin, dès le printemps 2010, des défauts d'étanchéité de la toiture ont entraîné à plusieurs reprises des infiltrations d'eau affectant les faux plafonds du magasin lors de très fortes pluies. Deux réparations ont été effectuées. La toute dernière semble avoir mis un terme à ces infiltrations. C'est désormais le revêtement extérieur qui se fissure et se brise au niveau des rivets de fixation, le problème n'est à ce jour toujours pas résolu.

La gestion du système de climatisation et de ses dysfonctionnements (problèmes électriques, absence de chauffage en plein hiver, encrassement des filtres ou des arrivées d'eau à cause du calcaire, déclenchement intempestif de messages d'alertes non justifiés, etc.) sont eux constants et occasionnent de nombreuses demandes d'interventions auprès de la société de maintenance. De ce fait, un contrôle régulier doit être organisé en période de congés afin de prévenir les pannes surtout en période estivale (fortes chaleurs et forte humidité). Le bâtiment n'étant pas inerte thermiquement (plateaux de bardage, couche d'isolant et revêtement « Eternit » extérieur), les variations de température et d'hygrométrie sont parfois difficiles à contrôler.

Cette gestion technique s'effectue en collaboration avec la Direction du patrimoine immobilier de l'UTC¹ qui assure le lien avec l'architecte ou les sociétés de maintenance.

¹ Anciennement : services techniques.

Il est regrettable que pour des raisons budgétaires¹, la structure du bâtiment n'ait pas été conçue de manière à la rendre sinon inerte thermiquement mais au moins mieux isolée. Lors des réunions au conseil régional, l'abandon du projet a même été évoqué si l'on ne pouvait pas réaliser des économies sur certains équipements. Cependant, la construction du centre d'archives a permis de prendre en charge correctement les versements d'archives de l'université, et ce dans un contexte d'opérations logistiques de déménagements importants consécutifs à la réorganisation et au redéploiement géographique de certains services administratifs ou de départements de l'université. Il a également permis d'évacuer des archives conservées dans des locaux non adaptés ou saturés souvent pointés du doigt par la commission de sécurité. La salle de tri, très fonctionnelle et spacieuse a permis d'accueillir dans de bonnes conditions deux stagiaires de master 2 Archives ainsi que deux personnes en contrat à durée déterminée dont l'un est toujours en cours. Ces aides ponctuelles s'avèrent fort utiles puisqu'au terme de plus de quatre ans de fonctionnement, le centre d'archives est au bord de la saturation...

Claire ETIENNE
Chargée d'archives
Université de technologie de Compiègne
claire.etienne@utc.fr

¹ Le coût du bâtiment a été de 914 694 € TTC dont 609 796 € ont été pris en charge par le conseil régional de Picardie et les 304 898 € restants par l'agglomération de la région de Compiègne (ARC). Le coût des rayonnages mobiles s'est élevé à 54 325 € TTC.